

***Réunion FHP MCO – 28 mai 2014***  
***La Campagne MIGAC-FIR 2013***

Patrick SERRIERE, Président de la FHP IDF  
Martine HADDAD, Secrétaire Générale de la FHP IDF  
Marie GOUGEROT, Déléguée Régionale de la FHP IDF

➤ **Un constat préalable « partagé » au regard des conditions d'attribution antérieures**

- Une marge de négociation avec l'ARS restreinte
- Des décisions en fin d'année sans information officielle préalable
- Des critères peu évolutifs
- Aucun élément de comparaison public/privé

➔ **Un rôle de la FHP IDF à redéfinir**

Bureau exceptionnel du 15 avril 2013

## ➤ **Les objectifs poursuivis par la FHP IDF**

- ➔ Permettre à chaque établissement de « concourir »
- ➔ Obtenir une augmentation de l'enveloppe dédiée au secteur privé
- ➔ Changer les règles du jeu en privilégiant la transparence
- ➔ Positionner la FHP IDF :
  - Auprès des établissements :
    - Aides et conseils personnalisés
    - Actions de communication
  - Auprès de l'ARS :
    - Partenaire avec qui négocier
    - Un acteur qui pilote une action régionale d'envergure
- ➔ Rendre compte aux adhérents des projets déposés et des financements accordés
- ➔ Préparer une campagne 2014 plus efficace

➤ **Les moyens déployés par la FHP IDF**

- ➔ **Un dossier type et des tableaux de synthèse (06 juin 2013)**
- ➔ **Une « fenêtre de dépôt » (13 juillet puis 12 septembre)**
- ➔ **Une journée « portes ouvertes » aux adhérents (9 juillet)**
- ➔ **Des échanges avec l'ARS par réunions et courriers**

➤ **Campagne de dépôt des dossiers 2013**

<b>Nb de projets FIR</b>	150	23 736 063,47
<b>Nb de projets MIG-MERRI</b>	13	1 278 968,73
<b>Nb de dossiers AC</b>	5	1 069 308,00
<b>NB total de dossiers</b>	168	26 084 340,20
<b>Nb d'établissements</b>	67	
<b>Moyenne de projets par ES</b>	2,5	
<b>Montant moyen</b>	389 318,5	

➤ **Résultats de la Campagne 2013**

Catégories retenues	Montant total Alloué	Montant sollicité	Nb Etablissements bénéficiaires	Nb Etablissements demandeurs
ETP - actions de prévention et d'éducation thérapeutique	180 250	472 957	13	21
Molécules onéreuses en SSR cancérologie	101 700	101 700	3	5
Prise en charge des patients porteurs de bactéries hautement résistantes (BHR)	91 000	91 000	1	1
Sécurisation des biens et des personnes Mise en place de systèmes de vidéosurveillance	207 574	501 352	4	4
Maison des parents participation entretien et loyer	8 000	8 000	1	1
Equipe mobile externe de réadaptation (EMER)	77 000	77 000	2	2
Compensation des frais de structures de 3 Centres d'urgences SOS mains agréés par la FESUM	305 525	651 000	3	2
Compensation frais de fonctionnement d'une structure d'exercice coordonné	210 000	2 023 000	3	6
Parcours de soins / coopération entre professionnels de santé	150 000	151 000	2	13
Risques psychosociaux / prévention des troubles musculo-squelettiques (TMS) et formation du personnel	105 750	264 417	8	9
	<b>1 436 799</b>	<b>4 341 426</b>		
Soit 33 % de la somme totale demandée				6

➤ **Résultats de la Campagne 2013**

Catégories retenues	Montant total Alloué	Montant sollicité	Nb Etablissements bénéficiaires	Nb Etablissements demandeurs
ETP - actions de prévention et d'éducation thérapeutique	180 250	472 957	13	21

➔ Financement des 11 programmes autorisés :

- Diabéto
- AVC
- Cancer
- Insuffisance cardiaque
- Patient lombalgique chronique

Montant de 9.000 euros ou 15.000 euros

➔ Distinction par l'ARS de 2 programmes dits « expérimentaux »

Montant de 36.500 euros et 7.500 euros

Dossiers non transmis à la FHP IDF

➔ **Exclusion des dossiers** :

- Programmes non autorisés
- Dossiers relatifs à de l'éducation en santé au sens large

➤ **Résultats de la Campagne 2013**

Catégories retenues	Montant total Alloué	Montant sollicité	Nb Etablissements bénéficiaires	Nb Etablissements demandeurs
Molécules onéreuses en SSR cancérologie	101 700	101 700	3	5

➔ **Exclusion de 2 dossiers :**

- Etablissement non « SSR Cancéro »
- Molécule rajoutée dans la liste en sus

Montants alloués :

- 16.700 euros
- 35.000 euros
- 50.000 euros



➤ **Résultats de la Campagne 2013**

Catégories retenues	Montant total Alloué	Montant sollicité	Nb Etablissements bénéficiaires	Nb Etablissements demandeurs
Sécurisation des biens et des personnes Mise en place de systèmes de vidéosurveillance	207 574	501 352	4	4

➔ Exclusion des dossiers dans lesquels un financement relatif à la présence d'agents de sécurité était demandé

Montants alloués au titre de la vidéosurveillance :

- 2.350 euros
- 40.000 euros
- 40.000 euros
- 125.000 euros

➤ **Résultats de la Campagne 2013**

Catégories retenues	Montant total Alloué	Montant sollicité	Nb Etablissements bénéficiaires	Nb Etablissements demandeurs
Compensation frais de fonctionnement d'une structure d'exercice coordonné	210 000	2 023 000	3	6
Parcours de soins / coopération entre professionnels de santé	150 000	151 000	2	13

➔ Vision large de la FHP Ile de France du Parcours de soins lors des négociations

➔ Dossiers retenus au titre de **l'exercice coordonné (moyens de coordination entre professionnels de santé de structures différentes)** :

- Pôle de santé
- 2 Structures d'exercice coordonné avec les services de médecine d'urgence du territoire

Montants alloués au titre de l'exercice coordonné :

- 50.000 euros
- 80.000 euros
- 80.000 euros

➔ **Exclusion des dossiers** :

- Maison médicale de garde
- Centre de santé
- Local SOS médecins

➤ **Résultats de la Campagne 2013**

Catégories retenues	Montant total Alloué	Montant sollicité	Nb Etablissements bénéficiaires	Nb Etablissements demandeurs
Compensation frais de fonctionnement d'une structure d'exercice coordonné	210 000	2 023 000	3	6
Parcours de soins / coopération entre professionnels de santé	150 000	151 000	2	13

- Vision large de la FHP Ile de France du Parcours de soins lors des négociations
- Dossiers retenus au titre du **Parcours de soins** :
  - Accompagnement personnalisé à la sortie des patients pris en charge au sein d'un HDJ psy et prévention de la perte d'autonomie
  - Impact de la mise en place d'un protocole de récupération rapide après pose d'une prothèse de hanche ou de genou sur la date d'autorisation de sortie

Montants alloués au titre du **Parcours de soins** :

- 75.000 euros

- **Exclusion des dossiers** :
  - Appel de la veille et du lendemain dans le cadre de la chirurgie ambulatoire
  - Consultations gériatriques externes
  - Permanence des soins des médecins salariés en SSR
  - Poste de coordonnatrice des soins (cancéro, médecine...)

➤ **Résultats de la Campagne 2013**

Catégories retenues	Montant total Alloué	Montant sollicité	Nb Etablissements bénéficiaires	Nb Etablissements demandeurs
Risques psychosociaux / prévention des troubles musculo-squelettiques (TMS) et formation du personnel	105 750	264 417	8	9

Montants alloués au titre des TMS ou RPS :  
- entre 3.000 et 18.500 euros

➤ **Résultats de la Campagne 2013**

Autres catégories retenues (fléchage national)	Montant alloué en 2012	Montant alloué en 2013	Nombre d'établissement bénéficiaires	Nb Total Etablissements demandeurs
CREX	274 499	452 551	31	59

➔ Difficultés sur certains refus de l'ARS

Autres catégories retenues par l'ARS	Montant total Alloué	Nb Etablissements bénéficiaires de la subvention
Etablissements "fragiles" et transfert d'activité	550 000	2

Autres catégories retenues (fléchage national)	Montant total Alloué	Nb Etablissements bénéficiaires de la subvention
RCP	993 479	72

➔ Réversion aux praticiens concernés

➤ **Résultats de la Campagne 2013**

Catégories rejetées	Décision ARS	Motivations ARS
<b>Modernisations / Restructurations</b>	Réponse défavorable ou absence de réponse	ne s'inscrit pas dans les priorités retenues par l'ARS Ile de France au titre du FIR 2013 particulièrement contraint cet exercice par les différents gels et réfections de son enveloppe
<b>Système d'information</b>	En cours d'instruction ou absence de réponse	
<b>Actions visant à améliorer les pratiques et les soins (hors CREX et parcours de soins)</b>	Réponse défavorable ou absence de réponse	ne s'inscrit pas dans les priorités retenues par l'ARS Ile de France au titre du FIR 2013 particulièrement contraint cet exercice par les différents gels et réfections de son enveloppe
<b>Mutualisation de moyens</b>	Réponse défavorable	ne s'inscrit pas dans les priorités retenues par l'ARS Ile de France au titre du FIR 2013 particulièrement contraint cet exercice par les différents gels et réfections de son enveloppe
<b>Permanence des soins - Médecins salariés SSR</b>	Réponse défavorable ou absence de réponse	n'entre pas dans le dispositif de permanence des soins qui ne s'applique actuellement qu'aux établissements MCO et dotés d'une structure de médecine d'urgence

➤ **Les résultats obtenus :**

**+28% par rapport à 2012 (Appels à projets FHP IDF)**

- 8 recours gracieux
- 0 recours contentieux